

Avignon, jeudi 2 novembre 2017

MARIE THOMAS DE MALEVILLE

CONSEILLÈRE DÉPARTEMENTALE

CANTON DE CARPENTRAS

Monsieur Jean-Christophe MORAUD
Préfet du département de Vaucluse
PREFECTURE

Services de l'Etat en Vaucluse
84 905 Avignon Cedex 9

Monsieur Le Préfet,

Le SMAEMV et la gestion de son Président, Monsieur Gabert, ont fait parler d'eux ces derniers jours, suite au rapport d'observation de la Chambre Régionale des Comptes.

Cependant c'est un autre aspect des actions de Monsieur Gabert et ainsi du SMAEMV qui me pousse à vous écrire.

En effet, Monsieur Gabert, Président du SMAEMV et Maire de la commune de Monieux, vient d'entamer la destruction de la seule ZONE HUMIDE de la région de Sault.

Cette zone humide située au niveau du lac de Monieux, est en ce moment remblayée de déchets de gravats, de matériaux de chantiers de construction ou de déconstruction du bâtiment et de travaux publics. La surface remblayée actuelle est d'environ 1500m². L'épaisseur du remblai est de 40 à 50 cm. Volume total estimé des remblais : 900 m³, mais la zone impactée ne cesse de s'agrandir. Ce remblaiement n'aurait fait l'objet d'aucune déclaration ni autorisation. Tout cela a été mené en toute illégalité dans le but d'offrir un nombre supplémentaire de places de parking pour les camping-cars alors que la capacité actuelle de stationnement est largement suffisante.

Pourtant, ce site classé ZONE HUMIDE par les services de l'État, est protégé. Selon le Schéma Directeur d'Aménagement de la Gestion des Eaux (SADGE), il joue un rôle essentiel dans la régulation des eaux, dans l'autoépuration et il constitue un réservoir de biodiversité.

Par ailleurs, le Conseil départemental de Vaucluse, par une délibération du 31 Mars 2017 a voté une subvention de 99 030€ au CAUE. L'une des actions subventionnée proposait le SMAEMV comme intervenant sur la problématique des eaux pluviales/ eaux de ruissellement et les ZONES HUMIDES.

Alors que le département de Vaucluse connaît une sécheresse sans précédent, il est indispensable de préserver et restaurer la moindre parcelle de zone humide.

C'est pourquoi j'en appelle à vous, Monsieur Le Préfet, à la DREAL, à la DDT Vaucluse, au Président du Conseil Départemental, à l'Agence de la Biodiversité et enfin au CAUE et au SMAEMV, pour obtenir du Maire de Monieux, Monsieur Gabert, le déblaiement de ces 900 m³ de gravats dans les plus brefs délais.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Préfet, à l'assurance de ma très haute considération.



Marie THOMAS de MALEVILLE
Conseillère Départementale
Canton de Carpentras

